

FO

LCL

Intéressement / Participation Nouvel accord, ça commence

www.fo-lcl.fr

N° 792 - 29 mars 2007

Ce jour débutait la négociation entre Syndicats et Direction, sur l'accord intéressement/participation qui s'appliquera aux exercices 2007 à 2009.

FO LCL

revendique
l'application à LCL
de la mesure
gouvernementale
permettant un
complément
d'intéressement /
participation



**« Les salariés
doivent passer
avant
les actionnaires »**

**CCE du
15 décembre 2005
Christian DUVILLET
Directeur Général LCL**

**Ancien accord :
une perte de
180 €
en moyenne
sur intéressement
2006 versé en 2007
pour 0,2 %
non réalisés !**

Les défauts de l'ancien accord

La Direction se gargarise des montants distribués, déclarant que jamais à LCL, nous n'avions autant touché... **C'EST VRAI mais INSUFFISANT !**

La formule de calcul qui s'est appliquée ces 3 dernières années, condamnée par FO, est mauvaise. Elle a montré ses limites :

- **Les explications sur le mode de calcul sont très opaques (*),**
- **Un décalage existe entre les bénéfices réalisés et ce que vous percevez,**
- **Une RVC bien inférieure à ce qui se pratique dans la profession.**

* Savez-vous que concernant l'intéressement 2006 (dont vous venez de connaître le montant), pour soi-disant avoir manqué un des critères de performance de 0,2%, l'enveloppe de la RVC n'a pas été majorée de 6 millions d'€uros.

**Cela représente pour vous une perte de 6,9 %
soit 180 € en moyenne !**

Alors que l'on vous demande d'en faire toujours plus, la gratification financière liée à la performance collective est loin d'être à la hauteur. Vous êtes d'ailleurs nombreux à être déçus.

FO LCL demande un supplément à l'intéressement

FO LCL a revendiqué lors du Comité Central d'Entreprise du 8 mars, une mesure exceptionnelle pour tous, ce que peut aisément faire la Direction à moindre coût.

En effet, une nouvelle mesure gouvernementale permet aux entreprises d'accorder un complément d'intéressement/participation pouvant aller jusqu'à 20% de la masse salariale (sans charges pour l'employeur).

A LCL, cela veut dire éventuellement doublement des montants distribués.

Cette séance de négociation a été l'occasion pour **FO LCL** de renouveler notre demande. Nous obtiendrons certainement une réponse courant avril.

FO LCL espère que la Direction ne commettra pas la même erreur que l'an dernier où elle avait refusé l'octroi de la prime Villepin (1000 € exonérés de charges).

Le futur accord 2007 - 2009

Tout comme les Organisations Syndicales, la Direction souhaite un accord (eh OUI !) :

- simple, lisible et compréhensible par tous les salariés,
- en lien avec les résultats de l'entreprise.

FO LCL revendique aussi :

- Un intéressement / participation de même niveau que les autres établissements et Casa,
- Une formule simple pour qu'au final, chaque salarié sache « combien il touchera ».

Car on ne peut continuer à vous demander toujours plus, afin de présenter des résultats qui progressent d'année en année, sans en contre partie, vous associer à la performance.

Comme l'a énoncé le Directeur Général :

« les salariés doivent passer avant les actionnaires ».

Cette négociation doit permettre de formaliser cette volonté de M. Duillet.

Prochaine réunion le 12 avril